

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

FONDÉ EN 1826 par Auguste Norbert Morin et Ludger Duval

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-Jacques

SENEGAL POITRAS & CIE

JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

Édition quotidienne livrée à domicile... \$0.00

Édition hebdomadaire de 6 pages... \$1.00

Les abonnements sont payables d'avance.

Annuaire, 10 cents la ligne, première insertion

5 cents la ligne les insertions subséquentes.

Tous les réclames sont payés 20 et 25 la ligne.

Naissances, mariages et décès, 25 et 30 pour 3 il.

5 et 10.

Contes, impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers genres et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à LA MINERVE, MONTRÉAL.

Téléphone du jour, No 324.

Téléphone de nuit, No 9101.

Téléphone du directeur, No 9120.

CANADA

MONTRÉAL, 26 OCTOBRE 1891

La dernière agonie

Plus l'enquête avance devant la Commission Royale, plus la culpabilité des ministres du cabinet provincial devient apparente dans l'affaire de la Baie des Chaleurs.

Pacaud, l'agent autorisé du gouvernement, le factotum absolu, presque autocrate du parti libéral, est actuellement sur la sellette à Québec.

Son témoignage nous révèle l'homme sous son véritable jour. Ne pouvant cacher la vérité, parce qu'il est en face de juges sérieux, il nous étonne par la tournure cynique, par le ton presque gouailleur de ses explications.

Ce n'est pas encore le temps d'apprécier complètement son témoignage, car il n'est pas encore terminé. Mais une partie de ses réponses touchant ses rapports avec les ministres est connue et on dirait vraiment que M. Pacaud ait voulu, de gaieté de cœur, enfoncer le dernier clou dans le cercueil du cabinet Mercier.

La provocation des fonds avec lesquels il a payé les obligations de certains ministres, est le résultat d'une opération décrite d'une façon qui dévoile chez lui une audace incroyable.

J'avais frappé une mine d'or, dit-il en substance, quand il parle de ses négociations avec Armstrong. \$75,000 était un gros denier, mais \$100,000, c'est encore mieux.

Et de fait, quand on voit la liste de toutes les échéances qu'il a acquittées à même ce magot, on reste convaincu qu'il avait besoin de jouer gros jeu.

Le fait brutal qui ségèra du récit pimenté de cette transaction, c'est la confirmation qu'il agissait avec pleins pouvoirs en sa qualité de fournisseur ou de gérant de fonds pour et dans l'intérêt de son parti, comme il avait toujours fait jusqu'alors.

C'est lui qui a fait tous les remboursements des billets signés en blanc ou autrement par M. Mercier et autres politiciens, pour les députés requis dans les contestations d'élections.

Autrement, avec quoi tout ce monde-là s'attendait-il à rencontrer ces diverses obligations à leur échéance? Sur quelle tabelle comptait-on pour payer tout cela?

N'est-ce pas le trésorier connu, le cher Ernest, qui a payé en fin de compte avec les \$100,000 arrachées à Armstrong?

Nous n'avons pas besoin de connaître le reste pour affirmer que le cabinet entier est gravement compromis dans toute cette transaction. Pacaud a beau essayer de dégrader la responsabilité du premier ministre, il n'y réussira pas.

La fameuse mine d'or que Armstrong a fait traîner à ses yeux, sous forme de commission, a été découverte précisément dans le voyage à New-York, au moment où M. Mercier s'envolait vers l'Europe. C'est alors que MM. Thom, Armstrong et Pacaud se recontraient ensemble pour négocier l'affaire du nouveau syndicat du chemin de la Baie des Chaleurs. Les autres ministres Langelier et Robidoux se trouvaient en même temps à New-York.

On ne saura jamais tout ce qui s'est dit et fait dans cette occasion. L'enchaînement des événements et des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi toute la transaction, fournissent une présomption plus forte que tous les écrits et les déclarations qu'on pourrait produire à ce sujet.

Il est, certes, été bien maladroit de la part de la clique de ne pas simuler un peu l'innocence. Aussi, il n'est pas douteux qu'on ignorera une partie de la trame.

Mais ce que l'on sait, c'est que M. Pacaud a joué du coudé sérieusement après le départ de M. Mercier, afin d'exploiter "sa mine d'or." Cela a pris un peu de temps, d'après son aveu. M. Garneau était dur à la détente. Mais il y avait là les jeunes: "L'honorable Charles Langelier et l'honorable M. Duhamel, qui étaient d'un accès plus facile pour moi," dit-il.

On sait tout ce qui s'en est suivi. Cela est raconté avec une candeur naïve dans le témoignage de M. Pacaud.

Si l'honorable Charles Langelier a un château aujourd'hui, s'il roule carrosse, si les ministres deviennent membres des clubs, si M. Mercier reçoit des traités à Paris, si sa gloire est chantée sur tous les tons, si toute la

Commission Royale

Pacaud continue sa reddition de comptes

Les 95,000 de M. Mercier

Une coutume libérale

Voyage à New-York

Québec, 24. Le maître "boodler," le gentil Pacaud, s'est défilé composé un air de circonstance. Mais son sourire est forcé. Il veut paraître à son aise, et on voit que la peur, à défaut de sentiments plus nobles, agit sur lui. Il cherche à déguiser son agissement sous une apparence de platitude qui n'est que du cynisme chez ce desperado du brigandage public.

L'historien qui dresse chaque jour de nouveau le bilan de cette Commission, la déposition en est variée. Elle pêche cependant contre la vraisemblance quand il n'est que question de ce qui a été payé pour le compte de M. Mercier. Elle pêche énormément contre les choses plausibles quand il est question du témoignage de M. Mercier, mais enfin la vraisemblance n'est pas une science exacte. À chacun sa croyance. Ici, veut tout prouver, ne prouve rien.

La salle de l'audience était encore remplie ce matin et à peine suffisante pour contenir la foule des curieux et des intéressés.

Le témoin est interrogé par l'honorable juge Jetté.

Il produit la lettre de l'honorable M. Mercier lui demandant \$9,000 pendant qu'il était en Europe.

Lorsqu'il a lu cette lettre le témoin est allé avec l'honorable Chas. Langelier à la résidence de l'honorable C. A. P. Pelletier. Il proposa à Langelier de lui faire un billet de \$9,000 qui a alors été remis et signé par Chas. Langelier.

Il accompagna ce billet de \$9,000 à la banque de Peuple et M. Mercier a pu toucher ses \$9,000.

C'est en réponse à cette question que Pacaud a envoyé un traite de 29,000 francs au premier ministre.

Lecteur de cette lettre est commenté par l'interrompue sur l'objection de M. Bédard, qui soutient qu'elle contenait des choses étrangères au scandale de la Baie des Chaleurs.

Les commissaires en prirent connaissance et ne permirent la lecture que de la partie relative au scandale.

Une partie signifiée de cette correspondance est lue en ce qui est de la part de M. Mercier: "Tout vous prouve que je suis en grand besoin d'argent."

M. Cagnon s'est alors réservé le droit de lire cette lettre pour servir au contre-interrogatoire du témoin.

M. John J. Macdonald a demandé à ce moment, à la Commission, de lui permettre de résumer les faits qui se sont passés. M. Bédard s'y objecta en disant que M. Mercier désire être interrogé après M. Macdonald. En conséquence, congé a été donné à ce dernier jusqu'à mardi seulement.

PARLANT DES BILLETTS SIGNÉS PAR MM. Mercier, Langelier, le sénateur Pelletier et lui-même, il déclare qu'il n'a rien vu de ce qui a été payé par le parti. C'est la manière d'agir des libéraux depuis 1884.

Le sénateur Pelletier était généralement l'agent de ce parti. Il avait fait signer par les amis pour les élections.

COMBIEN VAUT "L'ÉLECTEUR" EN CHIFFRES? En réponse au juge Jetté, il dit qu'il a compris que le journal "l'Électeur" était estimé de \$40,000 à \$50,000.

LE SACRIFIÈRE DE M. CHARLES LANGELIER. M. Charles Langelier a en la générosité de lui transférer sa part d'intérêt dans le journal. Le journal "l'Électeur" n'était pas précisément prospère. Mais on comptait sur le patronage du gouvernement et la division des conservateurs. M. Langelier s'est retiré à la fin de l'année dernière, et en disant qu'il n'avait plus de sacrifices à faire, il se retirait volontairement.

LES RESTITUTIONS DE M. MERCIER. Le juge Jetté demande au témoin quelles explications au sujet des paiements de \$9,000 qu'il a faits à M. Mercier. Il a fait une réserve, en cas de besoin de la part du Premier. Il dit qu'il a conservé ces montants intacts à la Baie des Chaleurs, et qu'il a expliqué ce fait, il a bien mélangé la colonne des dépôts avec la colonne des chèques payés, qu'il n'a rien expliqué du tout. Il est apparu cependant, que sur cet argent, il a gardé \$500.

L'ENTRÉE DE SAINT-JEAN. M. Armstrong lui avait fait des propositions au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Il n'a voulu rien faire avant d'avoir la réponse de M. Mercier. C'est pour cela qu'il a télégraphié à M. Irvine. Il a accompagné M. Mercier à New-York. Les ministres qui, il a fait le voyage, sont MM. Mercier, Sheehy, Robidoux, Boyer, et Charles Langelier. Avec eux se trouvaient aussi MM. Desmarais, député de Saint-Hyacinthe, Achille Carrier, de Val-de-Fleur, architecte de Montréal, et J.A. Mercier frère du Premier. Il a consulté l'honorable M. Mercier au sujet d'Armstrong et lui a demandé si le chemin de fer de la Baie des Chaleurs était enclenché de la recevoir, mais comme c'était pour affaires, et qu'il avait reçu par lettre de M. Lullmann la proposition de M. Cooper, il ne devait aucun avis à Armstrong.

Il dit alors à Armstrong que c'était inutile d'insister pour voir M. Mercier, mais qu'il lui parlerait durant le voyage. M. Mercier a été en présence de tous les autres ministres.

LE RESTE DU VOYAGE. Durant le reste du voyage, il a parlé à M. Mercier du nouveau syndicat. M. Mercier lui a dit qu'il ne voulait pas abandonner son projet d'entreprise. M. Mercier avait conscience en lui et ne voulait rien donner autre chose que ce que permettait le statut.

LE NON DE M. MERCIER. Il peut être servi du nom de M. Mercier en parlant à Armstrong, et aux autres ministres pour décider ces derniers à accepter la proposition Cooper. Il peut être servi de ce nom par le parti pour servir à la réorganisation de la compagnie. La commission a alors clos la séance. Il était 1 heure 30.

La commission reprendra ses travaux mardi prochain.

Qu'était, demandés un confrère, M. Pacaud dans toute cette affaire de la Baie des Chaleurs?

Actionnaire? non. Entrepreneur? non. Capitaliste? non. Ministre? non. Quo donc? L'homme qui a été le lien entre les ministres et les entrepreneurs de chemins de fer. Son rôle était de faire sortir du Trésor en leur faveur tout l'argent possible, moyennant tout ce qu'il leur payaient un plantureux tribut qu'il employait à solder les dettes publiques de ses chefs et à arrondir sa propre fortune. Voilà le rôle de M. Pacaud mis en pleine lumière, et ses complices sont les chefs du parti libéral à Québec.

M. BLAINE

Le télégraphe continue à mettre en circulation des nouvelles de plus en plus satisfaisantes de la santé de M. Blaine.

Il y a bien longtemps qu'on annonce que M. Blaine se rétablit rapidement. Il fallait qu'il fit bien bas, quoiqu'il aient dit les optimistes quand même, pour que, du train dont marche, dit-on sa convalescence, il lui faille encore plusieurs semaines avant de revenir à son poste, dont il est éloigné depuis plus de cinq mois.

Le sénateur Blaine, qui est l'ami le plus intime de M. Blaine, dit qu'il paraît remarquablement bien. "Vous le reconnaîtrez à peine, dit-il, pour le même homme qu'on a vu passer par Boston en juin dernier. Il mange bien, dort bien, et son esprit est aussi actif et aussi lucide que jamais. Sa raison pour aller de Bar Harbor à Augusta est que sa maison dans cette ville est beaucoup plus confortable pour la fin du mois d'octobre que le cottage de la côte."

M. Hale dément préemptoirement que M. Blaine ait été frappé, ces jours-ci, d'une attaque de paralysie comme on en a fait courir le bruit. Il n'y a rien de vrai dans ce rapport.

Le terrain destiné à l'exposition de Chicago occupera une superficie de 700 acres. Ce terrain situé sur la rive est du lac Michigan présentera le spectacle le plus enchanteur; il embrasse de splendides pavillons occuperont chaque coin et le centre de ce palais agricole qui sera en grande partie recouvert en verre. La bâtisse destinée à l'horticulture aura 1,000 pieds de long sur 236 de large avec un pavillon à chaque extrémité et un autre au centre. Le pavillon central sera recouvert d'un dôme en cristal qui aura 187 pieds de diamètre sur 113 pieds de hauteur; sous ce dôme seront installés des palmiers, des bambous et autres plantes tropicales les plus grandes et les plus belles que l'on pourra se procurer. Enfin rien ne sera épargné pour rendre cette exposition universelle une des plus belles, des plus instructives, des plus amusantes qu'il y ait jamais eu.

Le correspondant québécois de la Patrie conseille à M. Charles Langelier de se retirer du ministère pour sauver celui-ci.

Il est remarquable que M. Godbout, M. P. pour la Baie, doit résigner son siège à Ottawa, et se porter candidat aux prochaines élections du gouvernement provincial pour le comté de Baie.

Avec son numéro de cette semaine le Premier entre dans sa 29ème année d'existence. Nos félicitations au vétéran du journalisme des cantons de l'Est, à cette occasion, et nos meilleurs souhaits de prospérité.

Le monde savant s'est fort ému d'une nouvelle revue de Simla (Indes) et d'après laquelle un médecin anglais de cette ville aurait réussi à découvrir, à isoler et à neutraliser le microbe de la lèpre.

On a trouvé dans le Yataca, une herbe qui détruit presque tous les cas d'insanité. Les propriétés de l'Électeur devraient être en mesure de procurer pour administrer quelques doses à leurs rédacteurs, lorsqu'ils seront pris de rage de débâter contre les autorités.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Le Manitoba vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année d'existence. Pendant cette période, le confère a combattu les combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont il a été, à part de courts intervalles, le seul organe. Nos meilleurs souhaits au Manitoba.

Commission Royale

Pacaud continue sa reddition de comptes

Les 95,000 de M. Mercier

Une coutume libérale

Voyage à New-York

Québec, 24. Le maître "boodler," le gentil Pacaud, s'est défilé composé un air de circonstance. Mais son sourire est forcé. Il veut paraître à son aise, et on voit que la peur, à défaut de sentiments plus nobles, agit sur lui. Il cherche à déguiser son agissement sous une apparence de platitude qui n'est que du cynisme chez ce desperado du brigandage public.

L'historien qui dresse chaque jour de nouveau le bilan de cette Commission, la déposition en est variée. Elle pêche cependant contre la vraisemblance quand il n'est que question de ce qui a été payé pour le compte de M. Mercier. Elle pêche énormément contre les choses plausibles quand il est question du témoignage de M. Mercier, mais enfin la vraisemblance n'est pas une science exacte. À chacun sa croyance. Ici, veut tout prouver, ne prouve rien.

La salle de l'audience était encore remplie ce matin et à peine suffisante pour contenir la foule des curieux et des intéressés.

Le témoin est interrogé par l'honorable juge Jetté.

Il produit la lettre de l'honorable M. Mercier lui demandant \$9,000 pendant qu'il était en Europe.

Lorsqu'il a lu cette lettre le témoin est allé avec l'honorable Chas. Langelier à la résidence de l'honorable C. A. P. Pelletier. Il proposa à Langelier de lui faire un billet de \$9,000 qui a alors été remis et signé par Chas. Langelier.

Il accompagna ce billet de \$9,000 à la banque de Peuple et M. Mercier a pu toucher ses \$9,000.

C'est en réponse à cette question que Pacaud a envoyé un traite de 29,000 francs au premier ministre.

Lecteur de cette lettre est commenté par l'interrompue sur l'objection de M. Bédard, qui soutient qu'elle contenait des choses étrangères au scandale de la Baie des Chaleurs.

Les commissaires en prirent connaissance et ne permirent la lecture que de la partie relative au scandale.

Une partie signifiée de cette correspondance est lue en ce qui est de la part de M. Mercier: "Tout vous prouve que je suis en grand besoin d'argent."

M. Cagnon s'est alors réservé le droit de lire cette lettre pour servir au contre-interrogatoire du témoin.

M. John J. Macdonald a demandé à ce moment, à la Commission, de lui permettre de résumer les faits qui se sont passés. M. Bédard s'y objecta en disant que M. Mercier désire être interrogé après M. Macdonald. En conséquence, congé a été donné à ce dernier jusqu'à mardi seulement.

PARLANT DES BILLETTS SIGNÉS PAR MM. Mercier, Langelier, le sénateur Pelletier et lui-même, il déclare qu'il n'a rien vu de ce qui a été payé par le parti. C'est la manière d'agir des libéraux depuis 1884.

Le sénateur Pelletier était généralement l'agent de ce parti. Il avait fait signer par les amis pour les élections.

COMBIEN VAUT "L'ÉLECTEUR" EN CHIFFRES? En réponse au juge Jetté, il dit qu'il a compris que le journal "l'Électeur" était estimé de \$40,000 à \$50,000.

LE SACRIFIÈRE DE M. CHARLES LANGELIER. M. Charles Langelier a en la générosité de lui transférer sa part d'intérêt dans le journal. Le journal "l'Électeur" n'était pas précisément prospère. Mais on comptait sur le patronage du gouvernement et la division des conservateurs. M. Langelier s'est retiré à la fin de l'année dernière, et en disant qu'il n'avait plus de sacrifices à faire, il se retirait volontairement.

LES RESTITUTIONS DE M. MERCIER. Le juge Jetté demande au témoin quelles explications au sujet des paiements de \$9,000 qu'il a faits à M. Mercier. Il a fait une réserve, en cas de besoin de la part du Premier. Il dit qu'il a conservé ces montants intacts à la Baie des Chaleurs, et qu'il a expliqué ce fait, il a bien mélangé la colonne des dépôts avec la colonne des chèques payés, qu'il n'a rien expliqué du tout. Il est apparu cependant, que sur cet argent, il a gardé \$500.

L'ENTRÉE DE SAINT-JEAN. M. Armstrong lui avait fait des propositions au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Il n'a voulu rien faire avant d'avoir la réponse de M. Mercier. C'est pour cela qu'il a télégraphié à M. Irvine. Il a accompagné M. Mercier à New-York. Les ministres qui, il a fait le voyage, sont MM. Mercier, Sheehy, Robidoux, Boyer, et Charles Langelier. Avec eux se trouvaient aussi MM. Desmarais, député de Saint-Hyacinthe, Achille Carrier, de Val-de-Fleur, architecte de Montréal, et J.A. Mercier frère du Premier. Il a consulté l'honorable M. Mercier au sujet d'Armstrong et lui a demandé si le chemin de fer de la Baie des Chaleurs était enclenché de la recevoir, mais comme c'était pour affaires, et qu'il avait reçu par lettre de M. Lullmann la proposition de M. Cooper, il ne devait aucun avis à Armstrong.

Il dit alors à Armstrong que c'était inutile d'insister pour voir M. Mercier, mais qu'il lui parlerait durant le voyage. M. Mercier a été en présence de tous les autres ministres.

LE RESTE DU VOYAGE. Durant le reste du voyage, il a parlé à M. Mercier du nouveau syndicat. M. Mercier lui a dit qu'il ne voulait pas abandonner son projet d'entreprise. M. Mercier avait conscience en lui et ne voulait rien donner autre chose que ce que permettait le statut.

LE NON DE M. MERCIER. Il peut être servi du nom de M. Mercier en parlant à Armstrong, et aux autres ministres pour décider ces derniers à accepter la proposition Cooper. Il peut être servi de ce nom par le parti pour servir à la réorganisation de la compagnie. La commission a alors clos la séance. Il était 1 heure 30.

La commission reprendra ses travaux mardi prochain.

Qu'était, demandés un confrère, M. Pacaud dans toute cette affaire de la Baie des Chaleurs?

Actionnaire? non. Entrepreneur? non. Capitaliste? non. Ministre? non. Quo donc? L'homme qui a été le lien entre les ministres et les entrepreneurs de chemins de fer. Son rôle était de faire sortir du Trésor en leur faveur tout l'argent possible, moyennant tout ce qu'il leur payaient un plantureux tribut qu'il employait à solder les dettes publiques de ses chefs et à arrondir sa propre fortune. Voilà le rôle de M. Pacaud mis en pleine lumière, et ses complices sont les chefs du parti libéral à Québec.

Commission Royale

Pacaud continue sa reddition de comptes

Les 95,000 de M. Mercier

Une coutume libérale

Voyage à New-York

Québec, 24. Le maître "boodler," le gentil Pacaud, s'est défilé composé un air de circonstance. Mais son sourire est forcé. Il veut paraître à son aise, et on voit que la peur, à défaut de sentiments plus nobles, agit sur lui. Il cherche à déguiser son agissement sous une apparence de platitude qui n'est que du cynisme chez ce desperado du brigandage public.

L'historien qui dresse chaque jour de nouveau le bilan de cette Commission, la déposition en est variée. Elle pêche cependant contre la vraisemblance quand il n'est que question de ce qui a été payé pour le compte de M. Mercier. Elle pêche énormément contre les choses plausibles quand il est question du témoignage de M. Mercier, mais enfin la vraisemblance n'est pas une science exacte. À chacun sa croyance. Ici, veut tout prouver, ne prouve rien.

La salle de l'audience était encore remplie ce matin et à peine suffisante pour contenir la foule des curieux et des intéressés.

Le témoin est interrogé par l'honorable juge Jetté.

Il produit la lettre de l'honorable M. Mercier lui demandant \$9,000 pendant qu'il était en Europe.

Lorsqu'il a lu cette lettre le témoin est allé avec l'honorable Chas. Langelier à la résidence de l'honorable C. A. P. Pelletier. Il proposa à Langelier de lui faire un billet de \$9,000 qui a alors été remis et signé par Chas. Langelier.

Il accompagna ce billet de \$9,000 à la banque de Peuple et M. Mercier a pu toucher ses \$9,000.

C'est en réponse à cette question que Pacaud a envoyé un traite de 29,000 francs au premier ministre.

Lecteur de cette lettre est commenté par l'interrompue sur l'objection de M. Bédard, qui soutient qu'elle contenait des choses étrangères au scandale de la Baie des Chaleurs.

Les commissaires en prirent connaissance et ne permirent la lecture que de la partie relative au scandale.

Une partie signifiée de cette correspondance est lue en ce qui est de la part de M. Mercier: "Tout vous prouve que je suis en grand besoin d'argent."

M. Cagnon s'est alors réservé le droit de lire cette lettre pour servir au contre-interrogatoire du témoin.

M. John J. Macdonald a demandé à ce moment, à la Commission, de lui permettre de résumer les faits qui se sont passés. M. Bédard s'y objecta en disant que M. Mercier désire être interrogé après M. Macdonald. En conséquence, congé a été donné à ce dernier jusqu'à mardi seulement.

PARLANT DES BILLETTS SIGNÉS PAR MM. Mercier, Langelier, le sénateur Pelletier et lui-même, il déclare qu'il n'a rien vu de ce qui a été payé par le parti. C'est la manière d'agir des libéraux depuis 1884.

Le sénateur Pelletier était généralement l'agent de ce parti. Il avait fait signer par les amis pour les élections.

COMBIEN VAUT "L'ÉLECTEUR" EN CHIFFRES? En réponse au juge Jetté, il dit qu'il a compris que le journal "l'Électeur" était estimé de \$40,000 à \$50,000.

